Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Frédérick Corneau

Que lors d'une séance régulière du conseil de la municipalité de Laurier-Station tenue le 4 juin 2018, qu'un avis de motion fut donné par monsieur le conseiller Marcel Demers, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement no.06-18 intitulé « *Modification au Règlement relatif aux permis, aux certificats et à la gestion des règlements d'urbanisme 05-17* ».

Donné à Laurier-Station,
ce 5e jour du mois de juin 2018

Frédérick Corneau
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRÉDÉRICK CORNEAU**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Princeville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour du mois de juin 2018

Frédérick Corneau
Secrétaire-trésorier